



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

77^e séance plénière

Jeudi 30 novembre, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les Membres que la Mauritanie a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Cette information sera publiée dans un additif au document A/55/345.

Point 40 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/55/538, A/55/639)

Projets de résolution (A/55/L.49, A/55/L.50)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter les projets de résolution A/55/L.49 et A/55/L.50.

M. Aboulgheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais présenter les deux projets de résolution qui ont été soumis au titre du point 40 de l'ordre du jour, l'un figurant dans le document A/55/L.49 intitulé « Jérusalem », l'autre figurant dans le document A/55/L.50 intitulé « Le Golan syrien ».

Le Liban et le Togo se sont portés coauteurs du projet de résolution A/55/L.49.

Dans le préambule du projet de résolution A/55/L.49, l'Assemblée générale rappelle les résolutions qu'elle a adoptées sur la question de Jérusalem, dans lesquelles elle constatait que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, qui avaient modifié ou visaient à modifier le caractère et le statut de la ville de Jérusalem, étaient nulles et non avenues et devaient être rapportées. L'Assemblée rappelle également la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil décidait de ne pas reconnaître la « loi fondamentale » promulguée par Israël dans son projet de résolution A/55/L.49, elle demande à nouveau, à tous les États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de les retirer.

En ce qui concerne les questions de procédure, l'Assemblée constate, au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration est illégale et, de ce fait, nulle et non avenue. Au paragraphe 2, l'Assemblée générale déplore que certains

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

États aient transféré leur mission diplomatique à Jérusalem. En outre, dans le projet de résolution, l'Assemblée demande à nouveau, à tous les États de se conformer aux dispositions des résolutions applicables de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne le projet de résolution A/55/L.50, intitulé « Le Golan syrien », je suis heureux d'informer l'Assemblée générale que la Malaisie, le Pakistan et le Togo s'en sont portés coauteurs. Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée rappelle la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et réaffirme le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Elle réaffirme, en outre, une fois de plus que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 s'applique au Golan syrien occupé.

Dans son projet de résolution, l'Assemblée se déclare profondément préoccupée par le fait que, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des siennes propres, Israël ne s'est pas retiré du Golan syrien, et souligne que la construction de colonies de peuplement par Israël dans le Golan syrien occupé est illégale. Au dernier alinéa du préambule, l'Assemblée se déclare profondément préoccupée par le fait que, dans la voie de négociation avec la République arabe syrienne, le processus de paix s'est arrêté, et exprime l'espoir que les pourparlers de paix reprendront prochainement à partir du stade déjà atteint.

S'agissant des aspects de procédure, l'Assemblée générale déclare, au paragraphe 1 du dispositif, qu'Israël ne s'est toujours pas conformé à la résolution 497 (1981) et au paragraphe 2, que la décision de 1981, par laquelle Israël a imposé ses lois au Golan syrien occupé est nulle et non avenue, et demande à Israël de la rapporter. Le projet de résolution réaffirme également que les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 continuent de s'appliquer au territoire syrien occupé depuis 1967. L'Assemblée constate, en outre, que le maintien de l'occupation du Golan syrien fait obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. Au paragraphe 5, le projet de résolution demande à Israël de reprendre les pourparlers dans les voies de négociations avec la Syrie et le Liban et de respecter les garanties et les engagements déjà convenus. Le paragraphe 7 demande à toutes les parties intéressées et aux

coparrains du processus de paix de faire tout le nécessaire pour assurer la reprise du processus de paix et son succès grâce à l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans ma déclaration d'hier à l'Assemblée générale, j'ai présenté les éléments fondamentaux de la position de mon pays en ce qui concerne la question de Palestine et le volet de négociations palestinien-israélien, dans le cadre du processus de paix. Aujourd'hui, je voudrais présenter les éléments essentiels de la position égyptienne en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient de façon générale.

S'il est vrai que l'Égypte considère la question de Palestine comme étant au coeur du conflit arabo-israélien et la clef d'une paix durable au Moyen-Orient, elle estime également qu'une paix globale dans la région suppose comme condition fondamentale, que le recours par Israël à la logique de paix ne se limite pas au discours mais se matérialise par le respect effectif des règles et principes de base convenus, et, au premier chef, du principe de la terre contre la paix. Dans ce contexte, nous estimons que tout règlement pouvant intervenir entre Israël et les parties arabes doit se fonder sur un certain nombre d'éléments d'égale importance, à savoir le retrait intégral d'Israël de tous les territoires arabes occupés, la mise en place d'arrangements de sécurité mutuels et équilibrés et l'établissement de relations normales entre les parties arabes concernées et Israël. En attendant qu'une formule contenant tous ces éléments se concrétise, nous voudrions réaffirmer la nécessité pour Israël de ne pas recourir, au mépris des dispositions du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, à des mesures unilatérales sur le terrain qui pourraient menacer les négociations et les vider de leur substance.

La participation arabe à la Conférence de Madrid de 1991 puis aux différentes phases du processus de négociation était fondée sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en tant que pierre de touche du processus de paix sous tous ses aspects. À cet égard, je voudrais dire que la paix que l'Égypte a établie avec Israël, il y a plus de 20 ans, se fondait sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et donc naturellement sur le principe de la terre contre la paix. Elle a donc créé un précédent majeur – je répète, un précédent majeur – pour réaliser un règlement pacifique entre les parties arabes concernées et Israël. Ce fait confère à l'Égypte une responsabilité particulière en

l'obligeant à se référer constamment aux fondements de la paix qu'elle a établie avec Israël. Ces fondements, encore une fois, sont les suivants : premièrement, le retrait intégral d'Israël de tous les territoires occupés par la force en 1967 par les forces armées israéliennes; deuxièmement, le démantèlement, dans ces territoires occupés, de toutes les colonies de peuplement israéliennes; troisièmement, l'adoption de mesures de sécurité mutuelles et équilibrées, convenues par les deux parties, et ne résultant pas de l'occupation; et quatrièmement, l'établissement de relations de paix normales entre les deux États concernés, à savoir Israël et tout autre État arabe. L'Égypte estime que ces fondements, qui représentent la formule bien connue du principe de la terre contre la paix, doivent s'appliquer à la paix entre Israël et les autres parties arabes concernées.

À cet égard, l'Égypte affirme que l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité forme un tout indivisible. Les affirmations d'Israël que nous avons entendues récemment, selon lesquelles cette résolution peut être appliquée à un volet des négociations et pas à d'autres, ou à certains territoires arabes et pas à tous, sont totalement inacceptables car elles n'ont pas de fondement juridique et illustrent une mauvaise interprétation de la résolution 242 (1967), qui n'établit, ni dans l'esprit ni dans la lettre, aucune distinction entre les territoires qu'Israël a occupés par la force en 1967, que ce soit le Sinaï, le Golan, la Cisjordanie ou Gaza. Tous ces territoires occupés par Israël doivent être évacués.

C'est là le principe qui est consacré dans la Charte des Nations Unies et que l'ONU applique depuis sa création. C'est le seul principe sur lequel une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient pourra s'établir.

L'Égypte regrette vivement l'arrêt des négociations entre Israël et la Syrie à la suite de l'échec du Sommet de Genève de mai dernier entre le défunt Président de la Syrie, Hafez El Assad, et le Président américain Clinton, qui visait à parvenir à un règlement qui aurait restitué à la Syrie l'ensemble de ses territoires occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Je voudrais réaffirmer notre position inébranlable en faveur du droit de la Syrie de récupérer l'ensemble du Golan, en tant que seul moyen d'instaurer la paix entre la Syrie et Israël. Je voudrais également indiquer que le désir d'Israël de négocier sérieusement et sincèrement en vue de la réalisation de la paix, doit se concrétiser et couvrir tous les volets sans distinction, et qu'Israël ne

doit pas tenter d'utiliser une voie de négociation contre l'autre. L'Égypte estime qu'il y a un lien entre les progrès obtenus dans les diverses voies bilatérales de négociations et la coopération régionale sous tous ses aspects.

La route de la paix au Moyen-Orient constitue un tout. On ne peut pas parler actuellement de relations normales ou naturelles entre Israël et toute partie arabe sans comprendre cela. Nous estimons en toute honnêteté et en toute sincérité que le communiqué final publié à l'issue de la Conférence arabe extraordinaire au sommet tenue au Caire, en Égypte, les 21 et 22 octobre 2000 était très clair à cet égard. Dans ce contexte, je voudrais citer les propos suivants tirés de ce document :

« Soulignant que le blocage du processus de paix sur ses différents volets a entraîné celui du processus multipartite, les dirigeants arabes affirment que le traitement des questions de la coopération régionale ne saurait être possible sans la réalisation d'une paix juste et globale dans la région. L'arrêt du processus de paix en raison de la politique d'Israël et son attitude provocatrice rendent vaine toute discussion sur un avenir commun dans la région. Ils (les dirigeants arabes) décident de ne reprendre aucune activité officielle ou informelle dans le cadre multipartite, d'interrompre toute activité de coopération économique régionale avec Israël et de ne participer à aucune activité dans ce cadre. Ils affirment que la reprise de toute action dépendra d'une action concrète dans le sens d'une paix juste et globale sur tous les volets du processus de paix. » (A/55/513, p. 5)

L'établissement d'une paix globale au Moyen-Orient fournira une véritable base pour la sécurité de toutes les parties de la région. L'Égypte continue, par conséquent, d'exiger – comme elle le fait depuis 1990, c'est-à-dire depuis que le Président Hosni Moubarak a lancé une initiative pour la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient – que toutes les armes nucléaires soient éliminées de la région du Moyen-Orient. Je voudrais également mentionner ici que le refus constant d'Israël de prendre des mesures de confiance ou d'accepter l'inspection de ses installations nucléaires. Cette attitude n'est qu'une source additionnelle de tension politique et militaire dans une région déjà soumise à beaucoup de tensions.

Il devrait être clair pour tous que la sécurité au Moyen-Orient signifie sécurité pour tous, et pas seulement pour une partie ou une autre. La paix et la sécurité sont des éléments indissociables, et ce n'est qu'en assurant la sécurité que l'on pourra obtenir une paix juste au Moyen-Orient. L'Égypte continue d'espérer qu'il sera possible de parvenir à un accord de paix global dans le cadre du conflit israélo-arabe, même si, au cours des derniers mois, cet espoir a été mis à l'épreuve par de nombreuses expériences négatives dont la partie israélienne est totalement responsable.

Je tiens à réaffirmer que notre espoir se fonde sur la conviction que la paix est la seule option possible au Moyen-Orient. Je voudrais également réaffirmer que le comportement d'Israël devrait être conforme à l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir la paix. Nous espérons qu'Israël se rendra compte de l'importance et de la nécessité de modifier son comportement et ses méthodes dans la région, afin de convaincre les autres parties de son sérieux et de son désir réel de paix. Sinon, les tensions actuelles dans la région risquent d'être un long et douloureux prélude à une phase que nous avons tous espéré avoir laissé derrière nous.

M. Ling (Biélorus) (*parle en russe*) : Hier, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, de nombreux États Membres de l'ONU ont une fois de plus réaffirmé l'importance de tenir de toute urgence des discussions au sein de l'Assemblée sur la situation actuelle sur la Rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza. Il est évident que le processus de paix dans la région, en faveur duquel la communauté internationale a déployé d'énormes efforts au fil des ans, est de nouveau gravement menacé. Nous devons encore une fois de plus constater à regret qu'il y a non seulement eu une escalade considérable de la violence entre Israël et la Palestine, mais également une menace de déstabilisation au sud du Liban et sur les hauteurs du Golan.

La communauté mondiale a, à juste titre, pris note du pas important franchi par Israël pour se conformer aux dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité en retirant ses forces du territoire du Sud-Liban. Toutefois, des événements subséquents ont fait en sorte que les prévisions pessimistes faites à ce moment-là, selon lesquelles ces mesures ne suffiraient pas à instaurer un climat de confiance et à favoriser le progrès vers un règlement et une paix durable dans la région, se sont malheureusement réalisées. La situation

actuelle témoigne éloquemment de la nécessité que des mesures additionnelles urgentes soient prises pour garantir la pleine mise en oeuvre des résolutions fondamentales du Conseil de sécurité dans tous ces domaines – du règlement de la crise entre Palestiniens et Israéliens au retrait total des troupes israéliennes du Golan syrien.

La République du Biélorus a appuyé avec constance la position du Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne tous les aspects d'un règlement de la situation au Moyen-Orient. Lors de la reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 18 octobre, le Biélorus a exprimé son appui au projet de résolution dans lequel l'Assemblée condamne les actes de provocation commis par la partie israélienne. Au cours de la session du Conseil économique et social qui a repris le 22 novembre 2000, nous avons voté en faveur de la décision portant sur les violations graves et massives des droits de l'homme commises par Israël. Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, nous souhaitons une fois de plus souligner la nécessité de poursuivre des mesures uniformes visant à garantir un retrait total des forces israéliennes du Golan syrien occupé.

Nous sommes convaincus que l'ONU doit être à l'avant-garde des efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement de la crise au Moyen-Orient. Nous constatons aujourd'hui que l'ONU a une occasion d'apporter une contribution importante à ce processus, et qu'elle est véritablement en mesure de le faire. Le mandat que le Conseil de sécurité a récemment confié au Secrétaire général pour qu'il parvienne à rapprocher les positions des parties palestinienne et israélienne le confirme de façon évidente. Le Biélorus espère sincèrement que M. Kofi Annan sera aussi en mesure de déployer d'autres efforts dans les volets syrien et libanais du processus de paix.

Le Biélorus partage le point de vue de l'écrasante majorité des Membres de l'ONU quant à la nécessité d'agir, plutôt que de parler, afin d'accomplir de réels progrès au Moyen-Orient. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra d'autres mesures efficaces car nous sommes prêts à participer au processus décisionnaire de l'Assemblée générale. La vie de beaucoup de citoyens et d'enfants innocents des deux côtés du conflit sont en jeu. Toute nouvelle escalade de la violence illustrerait tragiquement l'impuissance de la communauté mondiale et aurait les conséquences les plus néfastes. Les principes et valeurs consacrés dans

la Charte de l'ONU et les normes du droit humanitaire international nous interdisent de permettre cela.

M. Ka (Sénégal) : La question du Moyen-Orient continue de faire l'objet d'une grave préoccupation pour la communauté internationale qui reste convaincue que, de son règlement, dépend en grande partie, la paix dans le monde.

Aussi est-ce avec satisfaction que nous, Sénégalais, avons, en mai dernier, accueilli la décision du Gouvernement israélien de retirer ses troupes installées depuis près de 20 ans au Sud-Liban. Cette satisfaction tient d'abord à la nature des relations spéciales que le Sénégal entretient avec le peuple frère du Liban et ensuite de la souveraineté retrouvée par ce pays sur ses terres méridionales occupées.

Ce sentiment tenait enfin à ce que nous avons entrevu, à travers cette décision, un signal fort d'Israël d'aller de l'avant dans le processus global du règlement politique de la crise au Moyen-Orient. Replacée dans le contexte des négociations avec l'Autorité palestinienne et de la volonté réaffirmée du Gouvernement de M. Barak de lever le voile d'incompréhension avec la Syrie, elle présageait un avenir prometteur pour tous les peuples de la région.

Il semble cependant, que certains milieux israéliens, traditionnellement opposés audit processus, aient décidé de saborder ce choix louable. Sinon, comment interpréter l'apparition, le 28 septembre passé, sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, de M. Ariel Sharon dont le seul nom évoque, dans le subconscient collectif du peuple arabe de Palestine et du Liban, le souvenir de souffrances indicibles? Cette apparition, ni neutre ni gratuite, allait rendre impossible ou à tout le moins, freiner pour un temps, le processus de règlement de la question de Palestine qui, faut-il encore le rappeler, reste au coeur de la crise du Moyen-Orient.

Suite logique de cet acte de défiance, le soulèvement des populations de Cisjordanie et de Gaza et la fronde qui persiste depuis deux mois et qui ont ensemble engendré des centaines de morts et des milliers de blessés, notamment parmi les jeunes Palestiniens. Le désespoir est grand dans le coeur de ces millions d'hommes et de femmes, surtout de ces jeunes qui nourrissent le voeu de vivre libres et dignes sur la terre de leurs ancêtres et de se voir restituer leurs droits imprescriptibles parce qu'inaliénables.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a la responsabilité de veiller à la paix mondiale et de désamorcer toute situation porteuse de péril, doit s'atteler à l'application, suivant des modalités réalistes, des résolutions pertinentes sur le Moyen-Orient. Ce souci est devenu un impératif catégorique que réclament tous les forums internationaux qui se sont tenus ces dernières semaines et qui ont abordé cette épineuse question.

Du point de vue de notre délégation, le Sommet de la Ligue des États arabes, tenu en septembre dernier au Caire, a constitué un exemple louable de sensibilisation et de responsabilité. Tout en exprimant leur condamnation sans réserve du recours disproportionné à la force par les services israéliens de sécurité, les dirigeants du monde arabe ont réitéré, en même temps, leur attachement au processus de paix, nonobstant les réserves franches, voire l'hostilité ouvertement affichée par leur opinion publique.

Cette même position de principe a été reconfirmée par le Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, tenu du 12 au 14 novembre courant à Doha, au Qatar, qui a redit son ferme soutien à la juste cause du peuple palestinien et sa volonté de tout entreprendre pour relancer le processus de paix.

Entre ces deux événements majeurs, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, réunie en session extraordinaire en octobre à Genève, s'est également émue du sort réservé aux populations civiles de Palestine dans les territoires occupés de la Cisjordanie et de Gaza.

En Afrique, en Europe, en Asie comme dans les Amériques, plusieurs voix autorisées ont appelé Israël au strict respect des conventions internationales et du droit humanitaire, notamment la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous nous devons de nous rendre de plus en plus, à l'évidence, que cette protection des populations n'est pas assurée. Les incidents se multiplient dans les territoires, avec comme corollaire, des morts et des blessés pleurés par des mères désespérées. Le bouclage des territoires palestiniens est aujourd'hui devenu systématique, les sanctions financières paralysent terriblement la marche des services administratifs de l'Autorité et les colons armés sèment la terreur auprès des populations civiles innocentes.

Le cri du coeur du Président de l'Autorité palestinienne, le Président Arafat, doit être entendu, qui réclame une force de protection des Nations Unies pour les populations palestiniennes. La visite qu'il vient d'effectuer, le 10 novembre, auprès du Conseil de sécurité, a révélé, encore une fois, les limites de l'engagement constructif de la communauté internationale.

Sous le prétexte que l'Organisation universelle ne doit pas interférer dans le processus d'Oslo, toute initiative, de sa part, risque ainsi d'être bloquée au niveau du Conseil de sécurité.

Cependant, une belle occasion vient d'être manquée, avec la proposition du Président Arafat qui aurait pu donner des raisons d'espérer à la partie palestinienne, car cette mesure de confiance désamorcerait les tensions entre les communautés israélienne et palestinienne et permettrait à la Commission internationale d'enquête de s'acquitter normalement de sa mission.

Je voudrais en venir à présent à la question du transfert des missions diplomatiques de certains pays à Jérusalem. Tout en reconnaissant à tous les pays le droit de nouer des relations diplomatiques avec quelque État que ce soit, conformément aux principes généraux qui fondent les relations internationales, la délégation sénégalaise voudrait, au nom de ces mêmes principes, réaffirmer que ces transferts à Jérusalem ne respectent pas la légalité internationale et doivent être découragés.

Le Golan syrien est une des importantes facettes de la question du Moyen-Orient. À l'instar de la décision que le Gouvernement du Premier Ministre Barak a prise en ce qui concerne le sud du Liban, de nouvelles pistes devraient être défrichées dans le sens de la restitution inconditionnelle de la souveraineté syrienne sur les hauteurs du Golan. À partir de là, toutes les autres questions connexes, c'est-à-dire celle de la sécurité et de l'accès à l'eau pourraient faire l'objet d'accords mutuellement bénéfiques. Le Sénégal ne désespère pas que les leurs entrevues à Shepherdstown et à Genève se transformeront, les mois à venir, en une lumière qui balisera, demain, les relations syro-israéliennes.

La situation dans laquelle s'est enlégé depuis près d'un demi-siècle, le Moyen-Orient, nécessite que la communauté internationale s'attelle à résoudre l'ensemble des problèmes qui s'opposent à la concorde des peuples qui vivent dans cette région névralgique. À côté des questions de la paix, à côté de la récupération légitime des terres, il existe aussi trois autres questions

collatérales qui méritent, à mon sens, d'être prises en charge dans toute architecture de paix viable dans cette région : la nécessité d'adopter un système de sécurité collective acceptable pour tous, l'importance du règlement global de la question des réfugiés et autres déplacés et, enfin, le traitement adéquat de l'accès de toutes les populations à l'eau.

Si nous prenons soin du traitement adéquat de ces questions, la promesse d'Oslo sera tenue. Il est temps alors que les protagonistes respectent leurs engagements, mettent un terme aux attermolements pour que la patience ne se transforme pas en ressentiment et en haine vengeresse. Il est temps, enfin, de mobiliser toutes nos énergies afin de sauver l'essentiel, c'est-à-dire, le processus de paix qui demeure, à nos yeux, un choix stratégique irréversible pour les peuples du Moyen-Orient, ces peuples appelés tous, Israéliens comme Arabes, à vivre en paix, en sécurité, dans une concorde réinventée.

M. Al-Sindi (Yémen) (parle en arabe) : Dans le passé, nous parlions de la question de Palestine; aujourd'hui, nous parlons de la question du Moyen-Orient. La Palestine est au coeur du conflit israélo-arabe et, à cause d'elle, la région a été le théâtre de maintes tensions, de maintes guerres et de maintes crises. Nous nous souvenons encore de l'agression israélienne contre les États arabes en juin 1967, qui a donné lieu à l'occupation de vastes territoires par le recours à la force et a clairement prouvé les intentions expansionnistes d'Israël et son intransigeance dans le refus de toute paix juste et globale dans la région. Cela explique le désir d'Israël de développer son potentiel militaire et d'acquérir un arsenal d'armes les plus sophistiquées et les plus meurtrières. À l'émergence de tout signe d'espoir, Israël oppose une politique persistante consistant à retarder le processus et à saboter délibérément les progrès déjà réalisés sur la voie de la paix.

Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au Moyen-Orient constituent la base de référence de tout règlement juste et durable. Dans ses résolutions 478 (1980) et 497 (1981) le Conseil de sécurité affirme que la décision d'Israël d'imposer sa loi à la ville sainte de Jérusalem et aux hauteurs du Golan est nulle et non avenue et n'a aucune validité. Dans ces résolutions, il demande, en outre, aux États qui ont établi des missions diplomatiques dans la ville sainte de Jérusalem de les en retirer.

De nombreuses résolutions ont été adoptées, depuis la résolution 181 (II), en passant par les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), jusqu'à la plus récente, la résolution 1322 (2000). De nombreuses conférences ont été convoquées, à commencer par la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient pour terminer sur l'initiative prise par les Présidents Hosni Moubarak et Bill Clinton de convoquer le sommet de Charm el-Cheikh ainsi que les efforts que le Secrétaire général Kofi Annan a déployés et continue de déployer pour mettre fin à la violence et à l'agression.

Chaque année, des représentants de pays du monde entier font entendre depuis cette tribune leur condamnation du rejet constant par Israël de tous les efforts visant à établir la paix dans la région. Loin de les écouter, Israël se livre à une escalade et crée de nouvelles crises dans la région, dont la dernière en date visait à créer des affrontements sanglants, de nature même à entraver le retour rapide à la paix. Israël lance donc un défi à toute la communauté internationale sans exception, étant donné que le principal parrain du processus de paix, à savoir les États-Unis, se retrouvent dans la position peu enviable d'être incapables de mener leur entreprise à terme, en dépit du fait qu'ils aient reconnu la juste cause du monde arabe.

M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

Ce n'est que sur la base de principes équitables, tels que le principe de la terre contre la paix, que la paix et la stabilité pourront s'établir dans la région du Moyen-Orient. La paix et la stabilité doivent être fondées sur les résolutions internationales qui prévoient le retrait complet d'Israël des territoires qu'il occupe depuis 1967. Il faut par ailleurs qu'Israël permette aux Palestiniens qui se trouvent à l'étranger de retourner sur leur territoire et de recouvrer leurs droits légitimes et qu'il expulse les colons établis dans leurs territoires. Il faut, en outre, qu'il y ait le retrait de l'armée israélienne, l'établissement d'un État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale, le retrait total du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et la libération des prisonniers politiques détenus dans les prisons israéliennes.

À cette occasion et pour parvenir à davantage de stabilité et de sécurité, ma délégation estime qu'il est très important de procéder à l'élimination des armes de destruction massive et en particulier des armes nucléai-

res d'Israël, afin de faire de notre région une région exempte d'armes de destruction massive.

Ma délégation attend avec une grande impatience le jour où la paix et la sécurité deviendront une réalité et où la stabilité et la prospérité régneront.

M. Zackheos (Chypre) (parle en anglais) : J'aurais souhaité qu'au cours du débat de cette année nous puissions saluer les progrès du processus de paix – un processus de paix qui préparerait le terrain pour un règlement définitif du conflit arabo-israélien et ouvrirait un nouveau chapitre dans la longue histoire tourmentée de notre région.

Au lieu de cela et en dépit des efforts courageux du Premier Ministre Barak, du Président Arafat et d'autres dirigeants internationaux et régionaux, les forces de l'extrémisme ont réussi à saborder l'effort de paix et à provoquer la situation actuelle que nous ne saurions accepter avec l'engrenage de la violence et les pertes tragiques en vies humaines qui en ont découlé.

Au cours de ce débat tous les orateurs ont exprimé la préoccupation de la communauté internationale face à la situation actuelle et ont demandé que l'on mette fin à la violence. Chypre joint sa voix à la leur. Le regain de violence au Moyen-Orient est particulièrement inquiétant. Chypre estime que la question de Palestine est au coeur du conflit au Moyen-Orient et que si elle n'est pas réglée de manière équitable, la communauté internationale ne pourra pas espérer parvenir à une solution globale et durable du problème du Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre appui à un règlement juste et durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La situation actuelle montre bien la gravité des conséquences entraînées par le long retard mis à régler le problème palestinien. Le règlement de ce problème aurait mis fin à la grave situation du peuple palestinien et aurait assuré le respect de ses droits légitimes, y compris son droit à un État.

Tout en condamnant fermement toutes les formes de terrorisme, y compris les attentats à la bombe dirigés contre des civils en Israël, nous demandons en même temps instamment à Israël de s'abstenir de tout acte visant à punir collectivement la population palestinienne – ce qui ne manquera pas d'élargir encore davantage le fossé qui sépare les deux parties. Toute action entraîne une réaction et les perspectives de paix s'en trouvent affectées.

Nous souscrivons pleinement à la position de l'Union européenne en ce qui concerne l'effet négatif des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens. La détérioration de la situation économique de la population palestinienne ne peut que causer davantage de violence et la frustration de voir que le processus de paix n'a pas réellement amélioré la situation. Nous demandons instamment à Israël de retirer ses forces jusqu'à ses positions du 28 septembre et d'éviter toute réaction excessive à la violence. En même temps, nous exhortons l'autorité palestinienne à faire tout son possible pour contrôler les accès de violence. Ce n'est qu'ainsi que le cycle destructif de la haine pourra prendre fin.

L'escalade actuelle de la violence nous a enseigné qu'à moins que les efforts et les initiatives de paix soient fondées sur le droit international, la paix que l'on obtiendra reposera sur des bases très précaires. Elle nous a également enseigné que les tensions dans les territoires palestiniens ont tôt ou tard des conséquences néfastes et risquent de causer une escalade de la violence dans toute la région.

Nous engageons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue de façon à permettre le retour du climat nécessaire à la reprise des négociations. L'heure n'est pas aux récriminations mutuelles; l'heure est à l'action commune en faveur du processus de paix. L'heure est au plein respect des engagements pris à Charm el-Cheikh et à Gaza le 2 novembre 2000. La communauté internationale appuie pleinement ces efforts. La volonté de la communauté internationale de mettre un terme à la violence et de parvenir à un règlement juste et global du problème du Moyen-Orient est indéniable. Les principes qui doivent guider l'abord de ce problème sont également bien établis. Ils comprennent le caractère sacré de la vie, notamment celle des enfants, le respect des sites religieux et le plein respect du droit international, du droit humanitaire international, y compris de la quatrième Convention de Genève, et l'application rapide des résolutions de l'ONU.

Chypre appuie fermement les efforts que la communauté internationale et le Secrétaire général de l'ONU ont déployés en vue de mettre pleinement en oeuvre les résolutions de l'ONU, notamment la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité.

Sur une note plus positive, Chypre s'est félicitée de l'application de la résolution 425 (1978) qui s'est

traduite par le retrait des troupes israéliennes du Liban au début de l'année.

Nous espérons également que l'amélioration du climat dans la région permettra la reprise des négociations entre Israël et la Syrie. Conformément à la ligne d'action que nous suivons de longue date, nous réaffirmons notre appui au retrait d'Israël des hauteurs du Golan afin de permettre un règlement global du problème du Moyen-Orient qui permettrait à une paix durable de s'installer dans la région. La paix doit nécessairement garantir la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël. La paix devrait également inaugurer une nouvelle ère de coopération économique régionale et l'adoption de mesures qui profiteront à la région dans son ensemble et réduiront le nombre et le type d'armes qui font peser sur la région la menace de catastrophes de grande ampleur.

Pour terminer, j'aimerais formuler l'espoir que les nombreuses difficultés qui se présentent, si redoutables soient-elles, ne décourageront pas le processus de paix. Comme le Président Clerides l'a dit,

« Notre région a payé un prix redoutable avec les nombreuses guerres qu'elle a déjà connues. Il ne faut pas que l'histoire se répète. »

Nous appuyons tous les efforts et toutes les initiatives de la communauté internationale y compris ceux et celles du Président Clinton et du Président Moubarak ainsi que du Roi Abdullah en vue d'empêcher une nouvelle escalade du conflit et de ramener la paix et la stabilité à notre région. Chypre a déjà fait savoir aux parties qu'elle était disposée à accueillir toute réunion ou à fournir toute aide que les parties jugeraient appropriée. Nous nous joignons à la communauté internationale pour exprimer notre espoir que l'on redoublera d'efforts afin d'assurer la survie et l'aboutissement du processus de paix, dans lequel des millions de personnes, tant dans la région que partout dans le monde, ont mis leurs espoirs.

M. Johan Thani (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : le Brunéi Darussalam est heureux de participer une fois encore au débat sur l'importante question qui nous occupe aujourd'hui. Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général sur les événements au Moyen-Orient. Nous le remercions de ses efforts et nous attendons de lui qu'il poursuive cet engagement.

Le coeur du problème au Moyen-Orient est la question de Palestine, qui demeure loin d'être résolue.

Après plusieurs décennies de lutte, les Palestiniens sont toujours privés de leurs aspirations et leurs droits légitimes sont continuellement violés. Le Brunéi Darussalam est spécialement préoccupé par les tensions en cours et la violence en Palestine, surtout en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces événements tragiques menacent de faire dérailler les progrès accomplis dans le processus de paix.

Le problème s'aggrave, à en juger par le nombre croissant de morts et de victimes enregistrés récemment. Sur cet aspect, Brunéi Darussalam aimerait encourager la commission d'enquête créée par la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme et les graves infractions au droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. En même temps, le Brunéi Darussalam espère qu'une décision sera prise sur la création d'une force d'observateurs des Nations Unies forte de 2 000 hommes, qui pourrait au moins contribuer à rétablir l'ordre et mettre fin à la violence dans cette région.

Le Brunéi Darussalam se félicite également des efforts concertés entrepris par les pays qui tentent d'amener les parties concernées à la table de négociations. Nous aimerions encourager davantage les dirigeants de Palestine et d'Israël à continuer de travailler au règlement pacifique et global du problème palestinien, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Enfin, le Brunéi Darussalam souhaite réaffirmer son appui de longue date pour les droits inaliénables des Palestiniens et espère que leur lutte pour la paix et la liberté débouchera sur un règlement juste et durable.

M. Stuart (Australie) (*parle en anglais*) : Pour l'Australie, les événements de l'année écoulée au Moyen-Orient ont fait naître à la fois l'espoir et une profonde frustration.

Le retrait israélien du Liban et le second sommet de Camp David nous ont donné des espoirs. Mais, depuis deux mois, les cycles de provocation, de violence et de châtement les ont gâchés. L'Australie est très préoccupée par les pertes en vies, par les blessures et les dégâts à la confiance entre Israël et les Palestiniens, quelque chose que notre Premier Ministre a qualifié de « déchirant ». Nous avons exhorté les deux parties à interrompre le cycle des violences en témoignant d'un fort esprit d'initiative et d'une plus grande retenue.

Nous comprenons la rancœur et l'incertitude qui règnent entre Israël et les Palestiniens. Nous sommes conscients de la frustration ressentie dans de nombreux pays, particulièrement dans les communautés juives et musulmanes, face à ce qui est arrivé. Mais les récriminations ne sèment que l'amertume et ne rétablissent pas la confiance sur laquelle doit être bâti un processus de paix efficace. Nous estimons que, dans le contexte actuel, la critique tendancieuse et l'incrimination d'une seule partie n'aident en rien.

Mesures unilatérales et récriminations ne sont pas une réponse à la situation actuelle. Pas plus que l'usage de la violence ou d'une force excessive. Il n'y a pas vraiment de choix, quel que soit le camp, pour parvenir à une solution négociée. Faute de quoi, encore plus de violences, de malheurs et d'humiliation humaine pourraient détruire la voie des générations à venir.

L'Australie demeure fondamentalement attachée au droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Mais elle appuie également le droit légitime du peuple palestinien à une patrie et à un meilleur avenir pour ses enfants.

En dépit des événements tragiques des dernières semaines, nous sommes désireux de jouer un rôle positif et constructif au service de la paix dans la région. Nous resterons fidèles aux principes du droit international sur lesquels devraient être menées les relations entre les parties. Nous continuerons à condamner l'usage, par toutes les parties, de la violence à des fins politiques.

Nous appuyons fermement l'appel du Comité international de la Croix-Rouge afin que les deux parties respectent et fassent respecter le droit international humanitaire et ses principes. Tous ceux qui sont impliqués doivent respecter les civils, le personnel médical et les activités des ambulances et des hôpitaux. Il faut empêcher l'abus des emblèmes protecteurs.

Les attentats, les représailles contre la population civile et les autres attaques contre elle, de part et d'autre, sont absolument et inconditionnellement proscrits.

Nous continuons à considérer l'activité de peuplement dans les territoires occupés lors de la guerre de 1967 comme contraire au droit international et nuisible au processus de paix.

En septembre 2000, l'Australie a ouvert le bureau de la représentation australienne à Ramallah. Il

facilitera beaucoup nos relations avec l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et à Gaza et permettra à l'Australie d'encourager au mieux d'autres objectifs plus efficacement, y compris le soutien à la démocratie et à la bonne gestion des affaires publiques.

L'Australie a pris des engagements tangibles envers le processus de paix à travers l'aide au développement ciblée. Notre programme d'aide au développement, ajouté à notre aide d'urgence aux Palestiniens, se monte à environ 8 millions de dollars australiens pour cette année. Plus de la moitié de notre contribution sera affectée aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui demeure le principal organe pour distribuer l'aide internationale aux réfugiés palestiniens. Nous apprécions beaucoup son apport.

Nous continuerons à financer les activités des organisations non gouvernementales dans les domaines de l'enseignement, de la création d'emplois et des services de santé. Nous avons des programmes pour transférer les compétences et les technologies australiennes vers les secteurs agricole et juridique. Nous avons également fourni une aide médicale d'urgence aux blessés des récentes violences. Nous sommes extrêmement préoccupés par les conséquences humanitaires du bouclage de Gaza et de la Cisjordanie, y compris les obstructions signalées à la distribution de nourriture, de carburant et de matériel médical. Chaque camp doit garantir la liberté de mouvement des ambulances, des équipes médicales et des fournitures médicales vers et dans la Cisjordanie et de Gaza.

Le Moyen-Orient est une région où la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure un grand souci pour la communauté internationale. La non-prolifération des armes de destruction massive est, en outre, un élément clef dans la vision plus large de la paix au Moyen-Orient. Nous adjurons tous les États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à tous les instruments internationaux pertinents de limitation des armes. Nous appelons ceux qui y sont parties à s'y conformer dans l'esprit et la lettre.

Un autre élément critique du régime de non-prolifération nucléaire est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous saisissons cette occasion pour appeler tous les États régionaux qui doivent encore signer ou ratifier ce Traité à le faire

sans tarder, en particulier ceux dont la ratification est un préalable à l'entrée en vigueur du Traité.

Une autre mesure pour réduire les tensions au Moyen-Orient serait la négociation et la mise en oeuvre d'un traité pour interdire les matières fissiles. Ce traité est la prochaine étape logique à l'ordre du jour du désarmement. Les membres de la Conférence du désarmement qui représentent des États du Moyen-Orient ont clairement intérêt à faire pression pour que l'on entame vite les négociations sur la limitation.

La menace que les armes biologiques et chimiques font peser sur la sécurité régionale et mondiale devrait être contrée par le biais de l'adhésion aux conventions sur les armes biologiques et chimiques. L'Australie exhorte tous les États de la région à ratifier les deux traités. En outre, nous invitons instamment tous les États de la région à appuyer les efforts visant à mener rapidement à bien les négociations sur un protocole renforçant la Convention sur les armes biologiques.

Nous exhortons également les États du Moyen-Orient à contribuer aux efforts visant à renforcer le régime mondial contre les mines terrestres, notamment en ratifiant la Convention d'Ottawa, et nous demandons instamment à ces États de réduire au minimum la mise au point et la prolifération des missiles balistiques à longue portée.

Dans toutes les régions, un climat de sécurité est tributaire du respect par les États de leurs obligations internationales. Nous partageons la préoccupation exprimée par d'autres, selon laquelle le travail de vérification et de contrôle d'armes en Iraq qui avait été mandaté par le Conseil de sécurité n'a pas été possible ces deux dernières années. Le manque constant d'assurance au sujet d'armes de destruction massive en Iraq ne peut avoir qu'un effet déstabilisateur sur l'ensemble de la région.

Nous notons que la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) est prête à commencer ses travaux préparatoires en Iraq en vue de la reprise des tâches prévues par le Conseil de sécurité. Il appartient maintenant à l'Iraq de satisfaire à toutes les exigences du Conseil de sécurité ayant trait aux programmes d'armes. Permettre à la COCOVINU de poursuivre son travail serait une mesure importante et bienvenue. Il nous semble que les dirigeants irakiens n'ont toujours

pas pris les mesures claires et nettes nécessaires pour respecter leurs obligations internationales.

Nous félicitons le Secrétaire général, ainsi que les Gouvernements intéressés, d'avoir réalisé la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et permis au Gouvernement libanais de reprendre progressivement la contrôle de son territoire. Nous nous félicitons du rôle élargi assumé par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour vérifier le retrait israélien et poser les bases de la paix et de la sécurité dans la zone frontalière.

L'Australie invite instamment Israël et la Syrie à aplanir leurs divergences et à instaurer une paix globale fondée sur la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sur les Accords d'Oslo et sur l'application du principe « terre contre paix ».

Le Premier Ministre australien, M. Howard, s'est rendu dans la région en avril de l'année dernière. Dans les discussions qu'il a eues avec le Premier Ministre Barak et le Président Arafat, il a exhorté les deux parties à persévérer en relevant les défis posés par le processus de négociation.

L'Australie a dit depuis longtemps que les questions qui divisent de manière aussi tragique les peuples israélien et palestinien doivent en fin de compte être réglées par le biais de négociations directes basées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les Accords d'Oslo et le principe « terre contre paix ».

Nous saluons le courage et l'engagement manifestés par des grands acteurs dans la situation au Moyen-Orient – en particulier les États-Unis, mais également les gouvernements clefs de la région, notamment l'Égypte, la Jordanie et l'Arabie saoudite – pour soutenir le mouvement menant à une paix globale, juste et durable. Leurs efforts ont empêché une dérive vers le désespoir.

Nous avons été encouragés lorsque, au deuxième Sommet de Camp David en juillet, des progrès remarquables ont été accomplis pour aplanir les divergences sur des questions profondément sensibles, qui semblaient jusque-là trop difficiles à régler. Bien qu'elle n'ait pas pu combler les fossés séparant les parties, la nouvelle souplesse dont on a fait montre alors nous a confortés dans notre conviction qu'avec du courage et de l'engagement, on pourra venir à bout des rancunes

historiques sur la base de la sécurité, de la dignité humaine et du respect mutuel.

L'histoire du processus de paix du Moyen-Orient nous a montré que ce qu'on ne peut atteindre dans la bataille peut être réalisé autour d'une table des négociations. Après avoir mis fin à la violence, notre premier souci doit être de nous remettre dès que possible à la recherche d'un règlement négocié fondé sur les progrès remarquables accomplis avant ces récents événements tragiques.

Aucune des parties ne peut atteindre ses objectifs idéaux, et il sera très difficile de revenir à la table des négociations. Mais nous croyons qu'avec courage, esprit de direction et souplesse, il est possible de parvenir à une paix juste, globale et durable.

M. Al-Husseïn (Jordanie) (*parle en arabe*) : La question du Moyen-Orient, avec à son coeur la question de Palestine, reste un point important de l'ordre du jour de l'Assemblée, surtout au moment où le peuple palestinien est soumis à des attaques armées et à l'usage injustifié de la force de la part des forces israéliennes d'occupation, qui ne peuvent conduire qu'à davantage d'effusions de sang, à l'interruption du processus de paix et à une nouvelle détérioration des relations entre les parties et dans l'ensemble de la région.

Ma délégation est profondément préoccupée par la toute récente escalade déclenchée par Israël ces dernières semaines, qui a pris une tournure grave ces derniers jours, faisant ainsi peser une menace sur la paix et la stabilité dans la région tout entière. Nous exhortons donc la communauté internationale à assumer ses responsabilités envers le peuple palestinien en lui offrant immédiatement une protection internationale sous la forme d'une force internationale d'observation de l'ONU dans les territoires occupés. Nous demandons également que la Commission internationale d'enquête entame immédiatement ses travaux.

Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises devant l'Assemblée, la Jordanie pense que toute paix entre Israël et les pays arabes doit être juste, durable et globale. C'est ce que pensent également la majorité des parties internationales qui sont directement intéressées par la question du Moyen-Orient. Notre attachement à la paix est un attachement de principe qui est fondé sur les résolutions de l'Assemblée générale et sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui constitue la pierre angulaire du processus de paix. Hélas, les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée gé-

nérale n'ont pas été appliquées bien qu'elles aient été adoptées depuis des décennies et malgré leur réaffirmation au cours des sessions successives de l'Assemblée.

Nous devons donc une fois de plus souligner l'importance du rôle de l'ONU et sa responsabilité à l'égard de la question du Moyen-Orient et du processus de paix ainsi que la nécessité de réactiver ce rôle et de réaffirmer cette responsabilité dans la promotion des efforts destinés à mener à bien le processus de paix. L'Organisation des Nations Unies, ses résolutions, la Charte des Nations Unies et ses dispositions sont les règles de base du règlement des conflits et la base de la légitimité internationale.

Le processus de paix a été fondé sur des principes fermes et bien connus dont le plus important est le principe de la « terre contre la paix ». Ce principe est énoncé dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Nous ne voyons pas comment la justice pouvait être réalisée sans le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés. Comment pouvons-nous convaincre que la paix, l'objectif final, peut être réalisée alors que les forces d'occupation israéliennes lancent des attaques contre le peuple palestinien, contre les institutions palestiniennes et contre des installations civiles palestiniennes? Cela ne peut entraîner que de nouveaux meurtres de civils de part et d'autre. De plus, il ne pourra y avoir de paix tant qu'Israël continuera de refuser à la partie palestinienne le droit à la justice en tant que base de la paix, et le droit à la paix en tant que cadre de sécurité.

Il existe un accord juridique international sur le fait que Jérusalem-Est fait partie intégrante de la Cisjordanie, qui a été occupée en 1967, et que les résolutions du Conseil de sécurité s'appliquent donc à elle.

Depuis le début de l'occupation israélienne, le Conseil de sécurité a porté son attention sur la question de Jérusalem et a pris un intérêt particulier à cette question. Dès le début, il a adopté des résolutions condamnant l'annexion de Jérusalem-Est par Israël et toutes les mesures et dispositions juridiques prises en vue de modifier la nature et la structure démographique et géographique de la Ville sainte. IL s'ensuit que les déclarations répétées de certains représentants d'Israël selon lesquelles Jérusalem serait la capitale éternelle d'Israël sont en contradiction avec tous les fondements du processus de paix. Les résolutions internationales stipulent que Jérusalem est une ville occupée. C'est la

capitale spirituelle des trois religions monothéistes et elle doit par conséquent demeurer un symbole noble et idéal de paix et de coopération. Cela ne pourra se faire qu'après le retrait complet par Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et le retour de ses occupants légitimes qui permettra d'en faire la capitale de l'État palestinien.

Les réfugiés palestiniens qui ont été expulsés de leurs terres en 1947, en 1948 et en 1967, et qui en ont été tenus éloignés pendant la longue période de l'occupation, attendent toujours que soit trouvée une solution juste conforme aux résolutions de l'ONU et au droit international, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui établit le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers et à être indemnisés pour ces longues années d'exil forcé et d'occupation et pour les graves préjudices moraux et matériels qu'ils ont subis. Nous estimons donc qu'un règlement de cette question constitue un des fondements de la paix et la sécurité dans la région.

Pour finir, ma délégation réaffirme son appui total à la paix et à l'intensification des efforts qui sont déployés pour empêcher que la situation ne se dégrade davantage dans les territoires arabes occupés et pour permettre la reprise du dialogue israélo-palestinien en vue de parvenir à une solution équitable et appropriée qui permettra d'instaurer une paix juste entre les parties.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et les pays associés de Chypre et de Malte se rallient à cette déclaration.

Le Proche-Orient connaît des temps très difficiles. Je ne reviendrai pas sur les événements tragiques qui se déroulent dans les territoires palestiniens occupés. L'Union européenne s'est exprimée longuement ce matin sur cette question dans le cadre du point 41 de l'ordre du jour. Le retour au calme, la reprise des négociations, constituent une priorité. La colère, la frustration ne sont pas bonnes conseillères. Les engagements souscrits au sommet de Charm el-Cheikh doivent être respectés. Il n'y a pas d'alternative à un processus de paix qui doit conduire à une cohabitation entre Israël et un État de Palestine viable. Toute mesure qui peut contribuer à l'apaisement, favoriser la reprise des

contacts entre Israéliens et Palestiniens doit être soutenue. À cet égard, l'Union européenne souhaite que la commission d'établissement des faits puisse accomplir rapidement son travail. Dans le même état d'esprit, l'Union européenne espère, à propos du sujet de la mission d'observateurs des Nations Unies, qu'une solution qui convienne aux deux parties puisse être trouvée sans délai, à l'issue des consultations actuellement menées par le Secrétaire général, conformément au mandat qu'il a reçu du Conseil de sécurité.

Ce drame ne peut être complètement dissocié de l'absence de règlement des volets libanais et syrien du processus de paix. Seule une paix juste et globale, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sur les termes de référence de la conférence de Madrid – y compris le principe de l'échange de la terre contre la paix – et sur les accords conclus à Oslo et ultérieurement – sera durable.

Au Sud-Liban, un nouveau chapitre a été ouvert, en mai dernier, avec le retrait israélien. Les Quinze ont pris acte avec satisfaction de cette décision du Gouvernement israélien conforme à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Ils ont appuyé les efforts du Secrétaire général de l'ONU en vue de certifier le retrait israélien et de favoriser le redéploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), parallèlement au déploiement de l'armée libanaise au sud.

L'Union européenne a salué cet été le renouvellement du mandat de la FINUL par la résolution 1310 (2000), ainsi que le redéploiement de la force internationale et l'envoi, par le gouvernement libanais, d'une « force mixte » de sécurité dans le sud. Ces gestes ont constitué des étapes positives dans le rétablissement de la stabilité au sud, condition de la reconstruction et du développement économique de la zone. L'Union européenne est disposée à contribuer à l'effort de reconstruction de la région, comme elle n'a cessé de le faire ces dernières années pour l'ensemble du Liban.

Les graves incidents qui se sont déroulés à la frontière israélo-libanaise depuis le début d'octobre montrent cependant combien la situation demeure fragile au sud du Liban. L'escalade de la tension reste à tout moment possible. L'Union européenne appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Toute aggravation des tensions serait préjudiciable à la sécurité des populations civiles et à la stabilité régionale, auxquelles l'Union européenne est profondé-

ment attachée. Il importe en particulier que toutes les parties respectent strictement la « ligne bleue » certifiée en juin par le Secrétaire général de l'ONU. Il est également indispensable que le Gouvernement libanais, conformément aux résolutions 425 (1978) et 1310 (2000) du Conseil de sécurité, rétablisse sa pleine autorité dans la zone, afin d'en assurer la stabilité et de créer les conditions nécessaires à l'accomplissement, par la FINUL, de son mandat.

Le retrait d'Israël du sud du Liban et le rétablissement progressif de la souveraineté libanaise dans la zone vont dans le bon sens. Pour autant, ils ne règlent pas le problème plus global du processus de paix dans la région. Seul un accord entre Israël et la Syrie, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, concernant le Golan, pourra apporter la paix à laquelle aspirent tous les peuples de la région. L'Union européenne réaffirme sa disponibilité à contribuer à renouer les fils du dialogue entre Israël et la Syrie. Nous appelons les deux parties à la reprise des négociations, dès que les circonstances le permettront, sur la base des principes du droit international et des acquis du processus de paix engagé à Madrid en 1991.

Dans le contexte difficile que connaît le Proche-Orient, l'Union européenne réaffirme son attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région. L'Union européenne n'a pas cessé et elle continuera de plaider et d'agir en faveur de la stabilité régionale et de la sécurité des populations.

L'Union européenne entend poursuivre ses efforts, en particulier via l'action de son haut représentant, M. Javier Solana, présent lors du Sommet de Charm el-Cheikh, membre de la commission d'établissement des faits, et de son envoyé spécial, M. Miguel Moratinos, pour faciliter la reprise des négociations sur les trois volets du processus de paix.

Je souhaite saluer ici, au nom de l'Union européenne, l'action utile, très utile, menée par les Nations Unies. Notre Secrétaire général exerce un rôle irremplaçable, unanimement salué et apprécié par toutes les parties, en concertation avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le succès de ces actions a facilité le retrait israélien du sud du Liban et, sur le volet palestinien, la tenue du Sommet de Charm el-Cheikh.

L'Union européenne est également déterminée à favoriser la relance, dès que les conditions seront réunies, du volet multilatéral du processus de paix.

L'Union européenne attache une attention particulière au groupe de travail consacré au développement économique et régional dont elle assure la direction. La coopération régionale est le meilleur garant de l'intérêt et de la compréhension mutuels des États et du peuple du Proche-Orient.

Reconnaissant l'importance d'une économie prospère pour assurer la stabilité politique et sociale, l'Union européenne poursuivra son programme considérable d'assistance technique à la région. Il convient de progresser pour pouvoir aboutir à une zone euro-méditerranéenne de libre-échange et de prospérité partagée. Le sommet Euro-Med des ministres des affaires étrangères, qui vient de se tenir à Marseille, les 15 et 16 novembre, a constitué à cet égard un pas très important dans cette direction. Cette conférence, cinq ans après la réunion fondatrice de Barcelone, a témoigné de la volonté de donner un nouvel élan au partenariat euro-méditerranéen.

L'Union européenne souhaiterait, pour terminer, réitérer son ferme engagement en faveur d'une paix juste, globale et durable, fondée sur les principes inscrits dans les résolutions du Conseil de sécurité. L'Union européenne est disposée à continuer d'apporter toute sa contribution en faveur d'un avenir pacifique et prospère du Proche-Orient.

M. Dausá Céspedes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le peuple palestinien et le peuple de tous les territoires arabes occupés traversent aujourd'hui une phase cruciale et sans précédent dans leur histoire. Madrid, Oslo et d'autres événements plus récents nous ont donné l'impression que le processus de paix deviendrait une réalité et que nous parviendrions à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Tous ces efforts ont pourtant été compromis par l'escalade des agressions et des hostilités déclenchées par Israël, puissance occupante, qui, loin de démontrer sa volonté de négocier et son intérêt pour le processus de paix, a continué de mener des actions de plus en plus violentes contre la population civile palestinienne, faisant ainsi preuve du plus total mépris pour les règles élémentaires du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme du peuple palestinien et des autres peuples arabes qui souffrent de l'amère réalité de la vie sous l'occupation.

Depuis le début de l'agression israélienne il y a deux mois, plus de 270 personnes sont mortes et plus de 11 000 ont été blessées. Il ne s'écoule pas un jour

sans que les souffrances et la douleur des familles palestiniennes et arabes ne se fassent plus intenses du fait du coût humain inestimable de la violence qui s'est déchaînée.

La suspension du Protocole sur les relations économiques entre Israël et l'OLP, représentant le peuple palestinien, le blocus commercial, les attaques directes contre les installations économiques, la fermeture des lieux de passage et le blocage des accès aux lieux de travail, ainsi que d'autres mesures prises par Israël dans sa guerre économique, menacent de faire s'effondrer l'économie palestinienne qui a enregistré des pertes de plus d'un milliard de dollars.

De même, le système de santé et le système éducatif se sont détériorés et à mesure que les conditions sanitaires se dégradent, les séquelles psychologiques qui font partie intégrante de la terrible situation que vivent les peuples arabes des territoires occupés, s'aggravent également.

Nous ne pouvons pas ne pas condamner aussi, en même temps que cette nouvelle agression militaire, la poursuite de la politique d'implantation illégale de colonies israéliennes, que le Gouvernement israélien mène dans les territoires occupés ainsi que les déportations, les mauvais traitements et les sévices en tout genre contre la population arabe. Des mesures comme celles-ci et toute autre décision visant à modifier le statut juridique et la composition démographique des territoires arabes occupés – qui n'ont jamais été valides – portent une grave atteinte au droit international et au droit international humanitaire.

Il semble incroyable qu'au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle et malgré plus de 26 résolutions du Conseil de sécurité et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, adoptées au cours de sessions ordinaires et extraordinaires, nous n'ayons pas été en mesure de trouver une solution définitive au conflit du Moyen-Orient. Cette honteuse réalité ne peut s'expliquer que par l'attitude totalement irrespectueuse d'Israël vis-à-vis des décisions de la communauté internationale et par les diverses formes d'appui que le Gouvernement des États-Unis offre traditionnellement à son allié stratégique dans la région, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies.

Les faits nous montrent clairement une fois de plus que le Conseil de sécurité doit, de toute urgence, faire l'objet d'une réforme profonde si nous voulons

qu'il s'acquitte de façon impartiale, objective et transparente des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour le peuple et le gouvernement cubains, la solidarité avec le peuple palestinien et les autres peuples arabes sous occupation est une question de principe. Elle se traduit par un ferme soutien au respect inconditionnel de tous les droits légitimes de ces peuples frères. C'est la raison pour laquelle nous rappelons une fois de plus qu'il est nécessaire de mettre fin à l'agression et à l'occupation israéliennes dans tous les territoires arabe et palestinien occupés ainsi qu'aux violations des droits de l'homme perpétrés contre les peuples de ces territoires.

Le problème palestinien est la pierre angulaire du conflit israélo-arabe, et aucune solution définitive ne pourra être trouvée à ce problème si les justes exigences de son peuple héroïque ne sont pas satisfaites. Il n'y aura pas non plus de solution durable tant que dureront l'agression et l'occupation des territoires du Golan syrien.

La communauté internationale espère et demande que la paix triomphe sur l'agression et que le processus de paix nous restitue les espérances que nous avons placées en lui. Ce n'est que par une action ferme et déterminée que le présent cours des événements pourra être changé. Toutefois, toute décision prise qui n'exigerait pas le strict respect par Israël des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 242(1967) et 338(1973) du Conseil, nous éloignerait d'une solution définitive du conflit dans la région.

Nous avons une grande responsabilité à assumer. C'est pourquoi nous devons mobiliser le plus large appui économique, politique et moral possible en faveur du processus de paix. L'agression militaire et l'occupation doivent cesser, de même que doit prendre fin la violation des droits des peuples palestinien et arabe. Il est temps qu'Israël démontre véritablement sa volonté de négocier et son attachement à la paix dans la région. Il est temps que toutes les forces en faveur de la paix s'unissent pour défendre la noble cause des peuples palestinien et arabe soumis à l'occupation. Dans cet effort, la solidarité et le soutien traditionnels du Gouvernement et du peuple cubains ne feront pas défaut.

M. Kafando (Burkina Faso) : Voilà exactement deux mois que la violence s'est installée au Moyen-Orient et malheureusement, chaque jour qui passe semble n'apporter que doute, crainte et pessimisme quant à l'issue de cette confrontation dont il faut craindre qu'elle se généralise à toute la région.

Depuis le 29 septembre dernier, jour de l'éclatement du conflit, tout a été dit. Aussi, le temps n'est-il plus aux objurgations, ni aux condamnations stériles. L'important, à présent, est de rechercher tous azimuts les voies et les moyens nécessaires à même d'arrêter définitivement la violence et d'instaurer la paix avant que la haine – puisque de plus en plus, c'est de cela qu'il s'agit – ne transforme ces affrontements en cataclysme mondial.

La question du Moyen-Orient est avant tout un enchevêtrement de données, de circonstances, de croyances, de mythes, de réalités réunis en un trinôme : la sécurité d'un État, Israël; la sauvegarde d'un patrimoine national, celui du peuple palestinien; le respect des Lieux saints que revendiquent l'islam, le christianisme et le judaïsme. On se souviendra d'ailleurs que c'est la violation d'un des sanctuaires qui a mis, comme on le dit vulgairement, le feu aux poudres.

Pour tout dire, la question du Moyen-Orient ne peut être appréhendée qu'en fonction d'un tout. Trois exigences au moins doivent être prises en compte pour le règlement de ce différend. En premier lieu, il faut une volonté réelle des dirigeants de sceller l'entente et la paix. Si au départ, cette disposition n'existe pas, toute amorce de paix demeure illusoire. On s'en rend bien compte actuellement avec la disparition d'Itzhak Rabin, cet apôtre de la paix, dont le désir sincère de résoudre la question avait permis de faire un réel progrès vers la paix. Aujourd'hui, l'on assiste à des attermoissements, à une valse-hésitation des dirigeants israéliens.

Par conséquent, la communauté internationale – et nous pensons tout d'abord aux Nations Unies et aux facilitateurs agréés, en l'occurrence les coparrains du processus – doivent s'investir totalement dans cette crise et surtout, user de leur influence pour convaincre les deux parties d'afficher résolument leur désir de paix. Ce disant, nous tenons à féliciter le Secrétaire général des Nations Unies pour son engagement personnel dans cette direction, notamment pour la part qu'il a prise dans les résultats obtenus à Charm el-Cheikh, le 17 octobre dernier.

La deuxième exigence est la garantie d'une sécurité pour Israël, dont les frontières doivent être internationalement reconnues. En réinstallant le peuple israélien sur un territoire, le souci premier qui animait les Nations Unies était sans doute de lui garantir le droit à la vie, à une terre et à une patrie. L'ostracisme de l'État d'Israël n'est donc plus de mise. Mais autant cette reconnaissance *de jure* est maintenant imprescriptible, autant elle a pour corollaire que la Palestine elle aussi, elle surtout, doit pouvoir vivre et prospérer dans les limites territoriales issues du statu quo de 1947. En d'autres termes, Israël doit se plier à cette servitude, dont dépend sa propre survie. Cela nécessite qu'il restitue les territoires conquis en 1967, c'est-à-dire qu'il s'oblige au strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1322 (2000). Dans ce sens, nous saluons comme un pas positif le désengagement d'Israël du Liban.

L'implantation des colonies de peuplement est évidemment inacceptable car elle compromet toute perspective de solution et ce, d'autant plus que ces implantations sauvages se poursuivent à l'heure actuelle.

Au Burkina Faso, l'esprit démocratique a définitivement ancré en nous l'amour de la paix, de la justice, de la tolérance, de la liberté, toutes vertus qui nous persuadent que c'est la négociation et non la guerre, qui viendra à bout du conflit du Moyen-Orient. Toutes les parties doivent s'en convaincre et ne laisser passer aucune chance, aucune opportunité qui va dans le sens de la paix. Pour nous, la Conférence de la paix de Madrid sur le Moyen-Orient, en 1991, matérialisée subséquentement par les Accords d'Oslo, constitue la voie la plus sage et la plus réaliste, susceptible de conduire à une solution juste, acceptable de la question du Moyen-Orient. D'autres accords tels que le Mémoire de Wye River, le Mémoire de Charm el-Cheikh, montrent que les vertus de la négociation n'ont pas perdu leurs droits même s'agissant d'un problème aussi complexe, aussi épineux que celui du Moyen-Orient, à la seule condition toutefois que l'appel du Secrétaire général des Nations Unies soit entendu de tous. Toutes les parties, recommande-t-il, doivent s'acquitter pleinement des engagements qu'elles ont contractés en vertu des accords en vigueur, c'est-à-dire s'abstenir de toute acte qui anticipe l'issue des négociations et aggrave la situation politique et économique dans les territoires palestiniens, et de respecter scrupu-

leusement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Durant des années, plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont réitéré la nécessité d'une paix globale au Moyen-Orient qui comprendrait un règlement juste et définitif de la question palestinienne. Hélas, cette paix reste toujours insaisissable alors que de nombreuses autres situations conflictuelles dans d'autres régions du monde ont été réglées. En fait, au lieu de la paix, nous assistons à une recrudescence des violences en Palestine, notamment à Al Qods Al Charif.

La Malaisie réitère sa ferme condamnation du recours excessif et disproportionné à la force par les forces de sécurité israéliennes contre les Palestiniens dans les territoires occupés, y compris Jérusalem. Nous condamnons la poursuite de ces excès qui ont fait plus de 300 morts, pour la plupart des civils palestiniens, et des milliers de blessés.

La déplorable situation actuelle affectant les Palestiniens doit prendre fin immédiatement et, à cet égard, nous demandons à la communauté internationale de soutenir la création rapide d'une force d'observation des Nations Unies, qui notamment assurerait la protection des civils tout en aidant à atténuer la présente situation explosive. La question est maintenant soumise au Conseil qui, nous l'espérons, prendra les mesures nécessaires pour créer la force d'observation des Nations Unies. La carence du Conseil de sécurité sur cette proposition urgente de la Palestine, fermement soutenue par les membres du Mouvement des pays non alignés siégeant au Conseil, nuira à la crédibilité du Conseil et transmettra un message négatif aux opprimés et aux oppresseurs, avec d'éventuelles conséquences graves sur le terrain. Nous espérons aussi que la commission d'enquête qui a été créée en vertu de l'accord de Charm el-Cheikh sera en mesure d'accomplir son travail diligemment et sans entrave.

En plus de condamner les attaques incessantes contre les civils palestiniens, la communauté internationale doit également condamner la politique générale d'oppression et de répression de la population arabe menée par la puissance occupante dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, comme l'indique la confiscation de terres palestiniennes, la démolition de maisons appartenant à des Arabes et l'expansion ininterrompue des colonies juives illégales dans les territoi-

res occupés. De toute évidence, la poursuite de ces politiques n'est pas favorable à la relance du processus de paix. Au contraire, elle contribue à exacerber la tension actuelle, ce qui alimente le conflit. Nous n'arrivons pas à comprendre la logique derrière ces politiques et pratiques, à moins qu'elles ne visent délibérément à prolonger le conflit pour des raisons que seul Israël connaît.

Il est également regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli dans les pourparlers de paix entre Israël et la République arabe syrienne, qui ont été interrompus en 1996. Ma délégation est profondément préoccupée par le fait que les habitants du Golan syrien continuent de vivre sous l'occupation israélienne, avec toutes les privations, humiliations et autres indignités que comporte la vie sous une occupation. Le maintien – ou plutôt l'expansion – des colonies juives dans le Golan syrien occupé demeure un obstacle majeur à la reprise du processus de paix israélo-syrien et remet en question la sincérité d'Israël dans sa quête de la paix avec sa voisine, la République arabe syrienne. Nous exhortons Israël à abandonner ces politiques et à reprendre les négociations de paix sur la base du principe de la « terre contre la paix », qui seul pourra garantir une paix durable et la sécurité dans la région.

Sur le plan de la sécurité, même s'il n'y a pas eu d'incidents graves, la situation demeure potentiellement instable et dangereuse. L'occupation continue du Golan syrien par Israël constitue un obstacle important à la réalisation d'une paix juste, globale et durable dans la région. La Malaisie réitère par conséquent son appel au retrait de toutes les forces d'occupation jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, et estime qu'il s'agit là d'un élément indispensable à tout accord de paix dans la région.

Le renouvellement par le Conseil de sécurité lundi dernier du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) nous rappelle que la situation est toujours tendue entre les deux pays. Ma délégation partage les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote S/2000/1103, selon lesquelles :

« Il n'en reste pas moins que la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème. (S/2000/1103, par. 11)

Nous attendons avec impatience une reprise rapide du processus de paix et la mise en oeuvre des résolutions 338 (1973) et 425 (1978).

En ce qui concerne la question du Liban, même si certains progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité après qu'Israël ait retiré ses forces du sud du Liban, la situation dans la région demeure instable. Dans le rapport sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qu'il a présenté au Conseil de sécurité et qui a été publié sous la cote S/2000/1049, le Secrétaire général indique que ce document a été rédigé à un moment de grande tension dans les relations israélo-arabes et alors que continuent à se produire des affrontements dans les territoires palestiniens occupés. Il a donc jugé prudent de ne pas faire de suggestions pour reconfigurer la présence de l'ONU au sud du Liban. L'incident récent survenu à la Ligne bleue, au Liban, souligne qu'il est urgent de faire en sorte que toutes les parties respectent la ligne de retrait, tant sur terre que dans les airs. Nous reprenons l'appel à la retenue lancé par le Secrétaire général, à un moment où même des actes militaires mineurs peuvent entraîner une grave escalade des tensions et des hostilités dans la région.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter M. Terje Roed-Larsen, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui est également le Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne; et M. Rolf Knutsson, Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban. Nous leur offrons nos meilleurs voeux dans la poursuite de leur bon travail de coordination de l'aide de l'ONU et de l'aide internationale au peuple palestinien et au Liban, respectivement. Nous souhaitons également saluer les hommes et les femmes qui servent ou ont servi au sein de la FNUOD et de la FINUL, pour le travail courageux qu'ils accomplissent dans un environnement difficile et dangereux et dans lequel ils ont risqué leur vie pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer sa position selon laquelle une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, ou en Asie occidentale, ne pourra être obtenue qu'avec le retrait total des forces armées israéliennes et des colons de toutes les terres arabes et palestiniennes occupées depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif et le Golan syrien occupé. Nous

réaffirmons aussi que la création d'un État de Palestine indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale, sur la base du principe « terre contre paix », avec la mise en oeuvre de toutes les résolutions internationales sur la question du Moyen-Orient, constitue la seule garantie d'une paix durable dans la région. Nous demandons une fois de plus à Israël, la puissance occupante, de se conformer aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et à toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Depuis sa création, il y a plus d'un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies a été en mesure de contribuer à mettre fin à de nombreuses guerres et à de nombreux conflits qui menaçaient la paix et la sécurité à l'échelle régionale et internationale. Elle a également beaucoup contribué à mettre fin au colonialisme dans plusieurs régions du monde. Cependant, il lui reste encore à oeuvrer pour mettre fin à l'occupation de la Palestine par Israël, des fermes de Chebaa au sud du Liban, et du Golan syrien, qui est occupé depuis 1967.

En 1991, l'attention du monde s'est tournée vers Madrid, où s'est tenue la première série de pourparlers de paix sur le Moyen-Orient. Ces pourparlers ont ravivé les espoirs que nous pourrions mettre enfin terme à une occupation injuste et à un conflit qui continue de faire beaucoup de victimes. Des espoirs sont également nés pour la consolidation de la sécurité, de la stabilité et d'une coopération constructive. Hélas, 10 ans après Madrid, la stabilité semble loin d'être possible, la sécurité paraît presque impossible et la paix n'est toujours qu'un espoir.

Malgré les négociations de paix à Madrid, qui ont été suivies par des pourparlers bilatéraux et multipartites, les Palestiniens continuent d'être assiégés par des colonies juives, qui s'étendent chaque jour un peu plus.

Du fait des forces de l'occupation, les Palestiniens sont dispersés à travers toute la région, dans des zones isolées. Ils sont non seulement isolés les uns des autres, mais également coupés de leur environnement arabe.

Les forces de l'occupation continuent de perpétrer les pires injustices et de prendre des mesures répressives particulièrement odieuses contre les légitimes propriétaires de la terre. Elles confisquent les terres, démolissent les maisons, érigent des barrières, im-

posent des sièges et provoquent la famine en empêchant que la nourriture et les fournitures médicales ne parviennent jusqu'aux Palestiniens. Les forces de l'occupation interdisent également toute assistance économique et humanitaire, elles violent les lieux saints de l'Islam et quand les Palestiniens protestent et font valoir leurs droits elles les bombardent avec des roquettes et des armes interdites par la communauté internationale, utilisant, à cet effet, des chars, des hélicoptères de combat et des avions.

En dépit de son retrait de la majeure partie du sud du Liban, Israël occupe toujours les fermes de Chebaa et aucun progrès tangible n'a été accompli sur le volet syrien. Le Golan syrien est encore occupé et les négociations entre les deux parties n'ont pas encore porté leurs fruits du fait des manoeuvres dilatoires et des tergiversations d'Israël et de ses revendications concernant le lac de Tibériade qu'il considère comme une ressource en eau vitale à sa sécurité, comme si la sécurité et l'eau ne préoccupaient que les Israéliens.

Les Arabes ont certes choisi la paix en tant qu'option stratégique, mais ils n'ont pas choisi de capituler. Ils ont demandé, et le demandent toujours, que l'on applique le droit international, et, avant tout, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le principe de l'échange de la terre contre une paix juste et globale, ce qui implique le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes qu'il a occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est, le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, le rétablissement de leurs droits et l'indemnisation de ceux qui ne désirent pas retourner dans leurs foyers.

Le Royaume d'Arabie saoudite qui a toujours aspiré à une paix juste et globale ainsi qu'à l'établissement de la sécurité et de la stabilité dans la région, n'a cessé d'appuyer les négociations de paix et a participé à la Conférence de Madrid et aux négociations multilatérales. Le Royaume d'Arabie saoudite, qui a suivi, avec le reste de la communauté internationale, les massacres atroces dont ont été victimes les Palestiniens et les violations flagrantes des droits des habitants arabes de la Palestine, condamne les agressions aveugles contre les Arabes à Jérusalem-Est et dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés.

Nous voulons réitérer le fait que Jérusalem-Est est arabe et qu'elle fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés auxquels s'applique le droit international, comme tous les autres territoires arabes oc-

cupés depuis 1967. La question de Jérusalem-Est devrait donc faire partie des négociations de paix menées conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

Nous condamnons également l'occupation par Israël d'une partie du sud du Liban et du Golan syrien et réaffirmons qu'une paix juste ne pourra être établie sans un retrait complet de tous les territoires arabes occupés en Palestine, dans le sud du Liban et dans le Golan syrien.

Compte tenu du principe de la sécurité pour tous, le Royaume d'Arabie saoudite attache la plus grande importance à l'élimination des armes de destruction massives dans la région. Nous avons également appuyé les efforts visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes donc très préoccupés par le refus israélien de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par son opposition à tout contrôle et vérification internationales de ses installations nucléaires, ce qui représente une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de la région.

Une fois de plus, je voudrais réitérer qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice. Ce que nous recherchons, c'est une paix juste et globale et pas seulement l'arrêt des violences et le retour au calme dans la région. Israël se trompe s'il s' imagine qu'une paix pourra être instaurée aux dépens des droits légitimes des Arabes de la Palestine, du Liban et de la Syrie.

Le conflit du Moyen-Orient illustre clairement le lien qui existe entre la paix et la justice. La violation du droit international, l'injustice et l'usurpation du droit des autres ne confèrera aucun pouvoir à Israël et ne lui permettront pas d'imposer une paix injuste en dépit de sa puissance militaire et de ses armes sophistiquées.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le processus de paix au Moyen-Orient vient d'entrer dans une de ses phases les plus délicates et cruciales. Depuis la fin de septembre dernier, la violence s'est intensifiée dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et en Israël et on assiste à un accroissement de la tension même sur la frontière entre Israël et le Liban.

La République argentine a pris note de cette évolution avec beaucoup de préoccupation et de regret car elle menace de compromettre les progrès accomplis depuis la Conférence de Madrid de 1991, au cours de

laquelle les parties ont décidé d'entamer des négociations diplomatiques pour régler leurs différends.

J'aimerais exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple argentins aux familles des victimes de la violence. Le fait que tant de femmes, d'enfants et de personnes âgées soient récemment décédés illustre bien le caractère irrationnel de la situation et la nécessité impérieuse d'y mettre fin.

En octobre dernier, sous les auspices des Présidents Clinton des États-Unis et Moubarak de l'Égypte, le Premier Ministre israélien Barak, et le Président Arafat se sont réunis à Charm el-Cheikh et ont décidé d'un commun accord de prendre une série de mesures pour mettre un terme à la violence, établir des mécanismes d'enquête et relancer les négociations de paix.

Certaines des mesures prévues à Charm el-Cheikh ont commencé à être mises en oeuvre. À cet égard, nous notons la création de la Commission d'enquête, présidée par l'ex-sénateur Mitchell des États-Unis et composée de plusieurs personnalités internationales de grand renom. Nous espérons que la Commission commencera ses travaux très prochainement et qu'elle contribuera à rétablir le calme. Nous estimons, par ailleurs, que la coopération entre les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes doit se poursuivre et s'intensifier.

Ces initiatives peuvent, certes, avoir un effet positif à court terme mais l'objectif ultime doit être la reprise des négociations de paix. La paix est la seule option stratégique valable pour tous les pays du Moyen-Orient. La logique de l'affrontement et du rejet mutuel entre Israël et ses voisins arabes ne mènera à rien.

Je souhaite rappeler, qu'à notre avis, la paix au Moyen-Orient doit être établie sur la base de l'application intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que des principes adoptés lors de la Conférence de Madrid, des Accords d'Oslo et des autres accords conclus entre les deux parties.

Dans la recherche d'un règlement définitif du conflit, il convient de déployer des efforts pour concilier les aspirations légitimes des Palestiniens à leur indépendance matérielle et leur dignité personnelle avec le droit légitime d'Israël à la reconnaissance et à la sécurité.

Je réaffirme, à cette occasion, l'appui de l'Argentine aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, et son droit de créer son État indépendant. Je souhaite rappeler également qu'Israël a le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et en paix avec ses voisins.

C'est pourquoi mon pays condamne fermement tous les actes de violence et rejette le recours à des actes de terrorismes qu'il juge inadmissible.

En même temps, nous estimons que la confiscation et la destruction des biens palestiniens et l'implantation ainsi que l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés doivent cesser, car il s'agit de violations du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Il n'y aura pas de paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, si on ne progresse pas simultanément sur tous les volets du processus de paix. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons du retrait d'Israël du sud du Liban conformément à la résolution 425 (1978). Nous estimons que, dans les circonstances actuelles, toutes les parties doivent agir avec la plus grande prudence et la plus grande maîtrise de soi et s'abstenir de s'adonner à ou de tolérer des actes de provocation qui pourraient aggraver les tensions le long de la frontière.

Nous sommes préoccupés par l'absence d'un dialogue entre la République arabe syrienne et Israël sur la question des hauteurs du Golan et nous exhortons les parties à reprendre le dialogue en toute franchise et dans un esprit constructif, en tenant compte du principe « la terre contre la paix » et la nécessité de respecter pleinement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Des négociations bilatérales sont le moteur du processus de paix et c'est par leur biais que l'on règlera toutes les questions qui restent en suspens. Nous devons toutefois rappeler que l'ONU a, envers la Palestine, une responsabilité particulière et historique qui s'est maintenue et renforcée tout au long des cinquante dernières années. L'aide permanente aux réfugiés palestiniens et l'engagement personnel des Secrétaires généraux successifs envers la paix en un clair témoignage.

La République argentine appuie vigoureusement tous les efforts que le Secrétaire général Kofi Annan déploie en vue de persuader les parties à mettre un terme à la violence et à revenir à la table de négociations. Mon pays reconnaît aussi les efforts consentis par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, qui a travaillé incessamment depuis plus d'un an dans ce but précis.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Le processus de paix engagé à Madrid en 1991 a donné un nouvel élan aux efforts visant à mettre un terme au conflit israélo-arabe, question qui depuis des décennies revêt la plus haute priorité pour la communauté internationale. Le processus de paix était conçu comme un processus de négociations directes, à deux volets, l'un concernant les relations entre Israël et les États arabes, et l'autre concernant les relations entre Israël et les Palestiniens. Les négociations devaient être menées sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et du principe « la terre contre la paix ». La décision des pays arabes, notamment de la Syrie et du Liban, consistant à participer au processus de paix du Moyen-Orient a été une initiative courageuse dont nous nous sommes félicités et que nous avons soutenue.

Le volet libanais des négociations a considérablement progressé cette année depuis le retrait d'Israël du territoire libanais et le déploiement des casques bleus de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) le long de la frontière entre le Liban et Israël. Nous nous félicitons de cette évolution qui constitue un pas en avant sur la voie d'une paix et d'une tranquillité durables dans la région. Selon les rapports du Secrétaire général, il semble, de façon générale, que la situation soit paisible et calme. En raison de nos liens très étroits, constants et historiques avec la région, nous avons fourni à la FINUL un bataillon et du personnel d'appui.

Au début de cette année, l'on pensait également que les négociations sur le volet syrien sortiraient de l'impasse. Bien que cela ne soit pas produit, on espérait que des progrès seraient possibles. L'évolution récente de la situation dans les territoires occupés a chargé et perturbé l'atmosphère. Nous espérons que, dans ces moments difficiles, tant Israël que la Syrie continueront de s'employer à trouver une solution, ce qui aurait un effet positif sur la situation globale au Moyen-Orient, en particulier en Palestine. Nous continuons à souscrire pleinement à la mise en oeuvre totale et incondi-

nelle, le plus tôt possible, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité pour que la Syrie puisse exercer à nouveau son autorité sur la totalité de son territoire.

La région du Moyen-Orient, qui est un berceau de la civilisation humaine, revêt une grande importance pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous débattons aujourd'hui de la situation dans la région dans un climat bien différent de celui qui régnait encore il y a quelques mois à peine, lorsque les dirigeants de la Palestine et d'Israël s'employaient activement à négocier une solution. Ces revers récents du processus de paix, qui lancent un défi à la sagacité et aux qualités de direction des dirigeants de la Palestine et d'Israël, doivent être surmontées et la Palestine et Israël doivent oeuvrer de concert à leur avenir commun. Cette année, la première année du nouveau millénaire, que nous avons tous commencé avec une lueur d'espoir et en laissant loin derrière nous les ombres du passé, doit se terminer sur une note heureuse. Les progrès accomplis sur le volet libanais doivent servir d'exemple de ce qui est possible grâce au dialogue, à la bonne volonté et à la détermination. La voie de la paix est semée d'embûches, mais c'est la seule voie dont nous disposons. Il n'existe pas d'autre option ni d'autre choix.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La présente séance de l'Assemblée générale se tient pour discuter des deux points de l'ordre du jour concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. La situation est complexe et pleine de dangers, et les tensions augmentent d'autant que le sang des martyrs et des blessés continue de couler abondamment du fait des actes d'agression continus et de l'escalade des actes de violence perpétrés par Israël, lesquels menacent la survie même du peuple palestinien et son droit à vivre dans la dignité et dans la sécurité sur son sol ancestral.

Dix ans se sont écoulés depuis le début du processus de paix. L'occupation israélienne des territoires arabes qui remonte à 1967, continue. Les colonies de peuplement continuent de s'implanter et de s'étendre grâce aux colons amenés des quatre coins du globe. Al Qods continue d'être occupée. Les réfugiés ne peuvent pas retourner dans leurs foyers et sur leurs terres et une agression brutale est lancée pour détruire le peuple palestinien. Le processus de paix est parvenu à une impasse.

Le processus de paix étant dans l'impasse, toutes ces pratiques israéliennes ne font-elles pas partie d'un plan prémédité du Gouvernement israélien visant à perdre du temps? Ne s'agit-il pas là de la même politique que celle qu'avait énoncée l'ancien Premier Ministre israélien Itzhak Shamir lorsqu'il avait déclaré qu'il voulait continuer à négocier avec les Arabes non pour parvenir à la paix mais simplement pour négocier – pendant 10 ans s'il le fallait – tant qu'il restait au pouvoir?

Compte tenu de l'escalade dangereuse de la situation dans la région, nous devons éclaircir les points suivants. Premièrement, l'arrêt du processus de paix, le nombre de martyrs palestiniens tués de sang froid par les forces d'occupation israéliennes – plus de 300 morts et plus de 10 000 blessés, dont un tiers d'enfants – et les actes de destruction, qui ne sont qu'un maillon dans la chaîne du terrorisme d'État auquel se livre Israël, ne prouvent-ils pas qu'Israël est seul responsable de l'échec du processus de paix?

Deuxièmement, le cortège des blessés et des morts dans les territoires arabes occupés doit éveiller la conscience de la communauté internationale et l'amener à condamner l'occupation israélienne et les pratiques du Gouvernement israélien. La communauté internationale doit adopter toutes les mesures pratiques susceptibles de mettre fin à l'agression israélienne et aux massacres perpétrés contre des Palestiniens sans défense. Cela peut se faire, notamment, en créant une cour pénale internationale pour poursuivre en justice les criminels de guerre israéliens coupables d'avoir massacré des Palestiniens et des Arabes dans les territoires occupés. C'est ce qu'a demandé le Sommet arabe qui s'est tenu récemment au Caire.

Troisièmement, les événements sanglants qui se sont déroulés dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods, montrent clairement que les dirigeants israéliens rivalisent entre eux pour s'assurer les voix électorales que leur vaudront le sang des Palestiniens et le massacre d'enfants palestiniens. Chacune des deux parties israéliennes rivales essaie de démontrer qu'elle est capable d'assurer de plus grandes victoires pour Israël en adoptant des positions encore plus extrémistes que l'autre partie. Il y a donc là une course à l'extrémisme dont le but est d'acquérir un plus grand nombre de voix extrémistes israéliennes dans le cadre des élections anticipées pour le poste de Premier Ministre et pour l'obtention de sièges à la Knesset. Ceci permettrait également de constituer un gouvernement

d'union nationale que les parties israéliennes ont même qualifié de « cabinet de guerre ».

Quatrièmement, de nombreuses interventions émanant de divers milieux politiques ont invité les parties israélienne et palestinienne à faire preuve de retenue et à mettre fin à la violence. Lors du sommet arabe du Caire, le Président de la République arabe syrienne, M. Bashar El Assad a notamment déclaré :

« Quelles sont ces parties qu'on invite à pratiquer la retenue? Le terme "parties" laisse entendre qu'il s'agit de parties semblables aux caractéristiques comparables.

La partie israélienne dispose d'un État, alors que la partie palestinienne n'a jusqu'à présent pas pu établir d'État. La première partie jouit de la souveraineté alors que la deuxième partie n'en jouit toujours pas. La première partie dispose d'une importante armée possédant les armes les plus modernes, et notamment des armes nucléaires, alors que la deuxième partie ne dispose que de pierres. La première partie est la partie qui assassine alors que la deuxième partie est celle qu'on assassine. Comment peut-on les qualifier de "parties"? Comment peut-on exiger d'elles qu'elles fassent preuve de retenue sur un pied d'égalité? »

Cinquièmement, la vague de colère qui se propage actuellement dans les pays arabes et le monde islamique et qui fait rage dans le cœur de ceux qui sont épris de paix et de liberté et défendent les droits de l'homme montre qu'il est urgent que la communauté internationale mette immédiatement fin à l'agressivité israélienne et au mépris d'Israël pour les droits de l'homme, les valeurs humaines, les systèmes sociaux et juridiques, la morale et les principes de l'humanité. Le monde doit intervenir fermement et clairement pour reprendre le processus de paix sur des bases correctes afin qu'il puisse aboutir à une paix globale et juste dans la région assurant la dignité et la justice pour tous.

Sixièmement, Israël essaie d'imposer par la force ce qu'il n'a pu obtenir par la négociation. Nous nous demandons si les dirigeants israéliens pensent qu'ils pourront obliger les Arabes en général et le peuple palestinien en particulier à capituler. La réponse évidente est qu'ils n'y parviendront pas. Israël doit tirer les enseignements de l'histoire de la lutte des peuples contre l'occupation. Les exemples donnés par le peuple arabe de Palestine, du Liban et de la Syrie devraient suffire à

convaincre Israël de la nécessité d'emprunter à nouveau la voie de la paix et non celle de la guerre. Ces exemples devraient suffire à convaincre Israël que la question de la mosquée d'Al-Aqsa, d'Al Qods et de la Palestine font partie intégrante du conflit israélo-arabe, et c'est pourquoi nous avons demandé une paix juste, globale et durable. À cet égard, nous réitérons que la résistance en vue de libérer les territoires occupés ne doit pas être qualifiée de lutte nationale dans certaines régions et de terrorisme dans d'autres, d'autant plus que la résistance contre l'occupation étrangère est un droit garanti par la Charte des Nations Unies et par les résolutions internationales.

Septièmement, Israël occupe le Golan syrien depuis 1967. Les dirigeants israéliens continuent de menacer la Syrie et le Liban, exportant ainsi leurs problèmes intérieurs vers l'étranger pour alimenter leurs campagnes électorales. Encore une fois, ces campagnes électorales sont alimentées par des vociférations contre la Syrie et le Liban.

À cet égard, nous souhaitons réaffirmer, du haut de cette tribune, que les menaces israéliennes n'ont jamais effrayé la Syrie ni le Liban et qu'elles n'affaibliront pas leur détermination. Ces menaces ne servent pas la paix dans la région, mais exacerbent la tension, accroissent la violence et avivent les foyers de tension, risquant de provoquer de nouveaux cycles de violence qu'Israël utilise comme obstacles à la paix.

Les dirigeants du monde islamique ont réaffirmé, lors du sommet de Doha, en parallèle avec les dirigeants du monde arabe au sommet de la Ligue arabe au Caire, qu'une paix juste et globale dans la région exigeait d'abord et avant tout le retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods, son retrait du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, et son retrait des territoires libanais qui sont encore occupés, y compris les fermes de Chebaa, jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Les dirigeants arabes et islamiques ont également affirmé qu'une paix juste et globale dépend du principe de l'échange de territoires contre la paix et, enfin, de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit de retourner dans sa patrie, de recouvrer ses biens et d'établir un État indépendant avec Al Qods pour capitale.

Les dirigeants arabes et islamiques ont aussi réaffirmé leur solidarité avec la Syrie et le Liban et ont condamné et rejeté les menaces israéliennes contre ces pays. Ils ont aussi déclaré que tout manquement aux fondements et aux principes du processus de paix était inacceptable, de même que toute tentative visant à le contourner.

La Syrie est sincèrement et sérieusement attachée à une paix juste et globale. Sa position est claire. Ses droits sont reconnus par la communauté internationale et par des résolutions internationales. C'est à Israël de prouver sa bonne volonté politique, de travailler sincèrement et sérieusement comme nous pour préserver les peuples du Moyen-Orient et de la région du fléau de la guerre et de la destruction. C'est à l'autre partie d'assurer la paix, la sécurité, la stabilité et la dignité pour tous.

Libérer nos territoires occupés est notre principale préoccupation et cela n'est que naturel. Aucun peuple ne peut accepter de vivre sous l'occupation. Nous déclarons au monde entier que si nous sommes résolus à réaliser une paix juste et globale mais nous sommes encore plus déterminés à ne pas céder un seul centimètre carré du Golan syrien occupé ou des territoires arabes occupés.

Nous oeuvrons pour la paix tandis qu'Israël oeuvre pour la guerre. C'est un fait. C'est précisément ce qu'Israël est en train de faire contre le peuple palestinien. Nous avons fait de la paix une option stratégique. Cela a été réaffirmé au sommet du Caire. Israël, cependant, a fait de la paix un choix tactique, symbolique. Les Arabes veulent une paix globale tandis qu'Israël veut une paix partielle et incomplète. Le processus de paix est dans l'impasse en raison de l'intransigeance et de l'extrémisme d'Israël.

Nous exhortons donc la communauté internationale – en particulier les pays qui ont quelque influence sur Israël, y compris les États-Unis, la Russie et les pays de l'Union européenne ainsi que les pays du monde épris de paix – à faire pression sur Israël pour l'amener à respecter des résolutions internationales : les résolutions de notre organisation.

Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de ne pas suivre une politique de deux poids deux mesures lorsqu'elle défend la Charte et les principes du droit international. Nous l'invitons à adopter des mesures plus fermes pour obliger Israël à respecter le droit international et les instruments internationaux, de

même que pour appliquer les résolutions de l'ONU d'une manière non sélective.

Dans cet état d'esprit, avec nos coauteurs, nous proposons à l'Assemblée générale le projet de résolution A/55/L.50 sur le Golan syrien. Ce projet de résolution est soumis à chaque session à l'Assemblée. Ses dispositions sont conformes à la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit international humanitaire et exigent que nous agissions contre l'occupation et pour une paix globale et juste, conformément à la Charte.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Le conflit israélo-arabe est probablement le problème international le plus compliqué hérité du XXe siècle. Sans un règlement complet et juste de ce conflit il n'y aura ni paix ni prospérité au Moyen-Orient, et sans paix au Moyen-Orient il y a peu d'espoir de paix et de stabilité dans le monde actuel, qui est de plus en plus interdépendant. Le règlement pacifique de ce conflit aura un effet psychologique positif énorme, capable de provoquer une chaîne de réactions pacifiques dans toutes les régions de conflit du monde.

Au cours des neuf dernières années, le processus de paix qui a été initié par les accords de Madrid et d'Oslo a connu des réussites et des échecs, créant à la fois des espoirs et des frustrations. Le retrait israélien du sud du Liban a permis de faire des progrès dans les volets syrien et libanais. Malheureusement, on n'a pas pleinement profité de cette occasion. Le progrès dans ces deux volets est un élément essentiel du règlement complet, et il n'y pas d'alternative positive à la reprise de négociations directes entre Israël, la Syrie et le Liban.

Les accords conclus à Camp David grâce à la médiation active des États-Unis pourraient être considérés comme une preuve du caractère irréversible du dialogue de paix. Malheureusement, la récente explosion de violence nous force aujourd'hui à parler davantage de fragilité et de vulnérabilité du processus de paix. Cette fragilité a son symbole, et c'est la question de Jérusalem.

Quand les dirigeants israéliens et palestiniens ont accepté de discuter de cette question à la phase finale de leurs négociations, cela a été considéré comme un signe de courage politique et une preuve de l'attachement à une solution complète et pacifique. Tout le monde sait que Jérusalem a été l'axe de la vie spirituelle juive pendant trois millénaires. L'on sait

également que l'identité nationale palestinienne est concentrée à Jérusalem. Les deux parties se sont donc mises d'accord pour discuter d'une question extrêmement sensible et délicate, surmontant ainsi une énorme résistance interne dans les deux camps qui ne semblaient pas laisser de place à la souplesse et aux concessions.

Il y a avait des craintes que la question du statut de Jérusalem allait en fin de compte enflammer la situation et invalider tous les accords précédents. La situation aujourd'hui est en fait trop dangereusement proche de la ligne au-delà de laquelle ces visions pessimistes pourraient se réaliser. Nous déplorons profondément la perte tragique de vies des deux côtés; il n'y a pas de justification ou d'excuse pour ces morts gratuites. Le Gouvernement arménien est particulièrement préoccupé par le fait que de plus en plus d'enfants participent à ces actes de violence, qui se sont déjà soldés par un nombre très élevé et sans précédent de morts et de blessés. Nous invitons les deux parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour éloigner les enfants des zones de violence et pour les protéger des horreurs de la guerre. Nous espérons que le courage politique, la sagesse et la bonne volonté, dont les deux parties ont maintes fois fait montre au cours de la décennie écoulée, les aideront à surmonter la crise actuelle.

Aujourd'hui, plus que jamais, le Moyen-Orient a besoin de l'appui de la communauté internationale. À cet égard, nous voudrions féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts inlassables qu'il déploie afin d'obtenir par la médiation la fin des hostilités et de la violence et de remettre le processus de paix sur les rails. L'ONU a la responsabilité principale de la paix au Moyen-Orient, et les activités du Secrétaire général indiquent clairement que cette responsabilité n'est ni négligée ni sous-estimée. Nous nous félicitons également du retour de la Fédération de Russie en tant que coparrain actif et effectif du processus de paix. Nous croyons qu'une médiation russe active contribuera à la reprise rapide des négociations et à faire revivre le processus de paix.

Pour le peuple arménien, la situation au Moyen-Orient n'est pas simplement un autre titre de l'actualité. Les Arméniens ont vécu sur la Terre sainte depuis le règne d'Hérode le Grand de Judée. Après l'adoption du christianisme comme religion d'État de l'Arménie en l'an 301, le patriarcat arménien de Jérusalem a été créé pour servir les besoins religieux et nationaux du grand nombre de pèlerins arméniens, qui

ont formé une très large communauté arménienne locale. Cette communauté a continué à vivre sur la Terre sainte depuis le Ve siècle et elle est concentrée dans le quartier arménien, un des quatre Quartiers historiques de la vieille ville de Jérusalem. Le patriarcat est l'institution arménienne la plus ancienne hors d'Arménie, et les Arméniens de Jérusalem représentent la communauté la plus ancienne de la diaspora arménienne.

La vie religieuse et culturelle arménienne a été florissante à Jérusalem pendant des siècles. Les trésors du patriarcat comprennent un séminaire renommé et une bibliothèque, qui renferme la deuxième plus grande collection de manuscrits arméniens du monde et un musée plein de reliques nationales d'une valeur inestimable. Les mosaïques et les inscriptions arméniennes qui sont présentes partout dans la vieille ville, notamment la plus ancienne inscription en écriture arménienne, sur le sol en mosaïque de l'Église du Saint-Sépulcre, témoignent de la présence arménienne continue au sein et autour de Jérusalem depuis le Ve siècle.

C'est également pour toutes ces raisons que nous suivons de très près et une profonde préoccupation la situation dans la zone de conflit et que nous demeurons très intéressés par la paix et la stabilité dans cette partie du monde.

La dimension chrétienne de la question de Palestine dans son ensemble – et Jérusalem en particulier étant surtout une question religieuse – est également apparue au sein du cadre politique.

Nous estimons qu'il est approprié d'évoquer ici le statut actuel des Églises chrétiennes en Terre sainte, que l'on appelle le « Statu quo de 1852 », qui garantit leurs droits et privilèges et reflète également le consensus auquel sont parvenues les principales confessions chrétiennes sur la question de leur présence et de leur fonctionnement coopératif en Terre sainte. Selon le statu quo, les Églises catholique romaine, orthodoxe grecque et arménienne apostolique, grâce à leurs patriarchats à Jérusalem, se partagent équitablement la tutelle sur les lieux saints chrétiens. Le statu quo et ses dispositions ont été reconnus et respectés par la Conférence de paix de 1856, le Congrès de Berlin de 1878 et la Traité de Versailles de 1919, ainsi que par les administrations successives en Terre sainte, notamment les autorités ottomanes, britanniques, jordaniennes et israéliennes. Nous nous félicitons du fait que ces trois Églises ont régulièrement été contactées par les hauts

fonctionnaires des deux parties et informées des résultats des négociations. Nous espérons que cette pratique sera poursuivie à l'avenir.

Bien que les dirigeants chrétiens de Jérusalem et les Églises qu'ils représentent ne soient pas parties au différent et ne participent pas aux négociations, il faut tenir compte de leurs avis et de leurs préoccupations légitimes pour que le résultat final des négociations soit plus global et acceptable pour toutes les parties intéressées et pour que soit réaffirmée l'importance de la Ville sainte pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le statut futur du Quartier arménien est l'une des questions abordées dans les négociations récentes concernant l'avenir de Jérusalem, les deux parties souhaitant avoir le Quartier sous leur souveraineté. Sans exprimer une préférence pour telle ou telle partie, nous estimons qu'il convient de rappeler que les Quartiers arménien et chrétien de la vieille ville de Jérusalem sont des entités contiguës et inséparables, unies solidement par la religion et l'histoire. Elles constituent ce que l'on appelle la Jérusalem chrétienne, la patrie spirituelle et le centre des aspirations de milliards de croyants dans le monde. Une séparation forcée de ces deux Quartiers mettrait en danger les dispositions du

statu quo, accentuant ainsi la complexité de la situation.

Nous espérons qu'il y a encore une chance de régler le dilemme de Jérusalem sans qu'il y ait des divisions ou des partitions. Puisque la communauté internationale célèbre le début du troisième millénaire par le projet Bethléem 2000, dans l'espoir que ce sera un millénaire de paix et de bonne volonté, il semble inacceptable que l'on érige de nouveaux murs de division ou que l'on trace de nouvelles lignes colorées à seulement 10 kilomètres de Bethléem. L'humanité doit être déterminée à abandonner de tels symboles.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire de Leah Rabin, qui, comme son mari, le Premier Ministre Itzhak Rabin, a été un combattant de la paix dévoué.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question à la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants vendredi, le 1er décembre 2000, à 10 heures. Les trois premiers orateurs de la séance du matin sont la Fédération de Russie, Israël et la Turquie.

La séance est levée à 17 h 55.